

<http://www.eglisealareunion.org/?Un-acte-de-bapteme-ou-de>

# Je cherche... un acte de baptême ou de confirmation

- Questions/Réponses -

Date de mise en ligne : jeudi 2 février 2017

---

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

---

## Je cherche... un acte de baptême ou de confirmation

---

Pour toute demande d'acte (extrait, certificat, etc.) de baptême, de confirmation, de mariage, il convient d'adresser une demande écrite à la paroisse concernée. Voir les coordonnées des paroisses : [Doyennés & Paroisses](#).

Merci d'indiquer vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu de baptême (le plus précisément possible), noms et prénoms de vos parents, votre adresse postale. L'acte vous sera communiqué par voie postale.

Une copie ne peut être délivrée qu'à la personne concernée par l'acte, ou à la paroisse qui en a besoin pour la préparation d'un sacrement.